

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2025

**GARANTIR LA GRATUITÉ TOTALE DES PARKINGS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
DE SANTÉ - (N° 2120)**

Commission	
Gouvernement	

N° 90

AMENDEMENT

présenté par

M. Odoul, M. Ménagé, Mme Bamana, M. Bentz, M. Bernhardt, Mme Delannoy, Mme Dogor-
Such, M. Dussausaye, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, Mme Mélin, M. Muller,
Mme Ranc et M. Emmanuel Taché

ARTICLE 1ER TER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 5° Une projection des coûts de maintenance, de rénovation, de sécurisation et de modernisation
des parcs de stationnement hospitaliers sur une période de trente ans. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France Insoumise aime promettre des droits nouveaux sans jamais expliquer comment les
financer durablement.

Exiger une projection sur trente ans oblige enfin à considérer la réalité : toute gratuité a un coût, et
ce coût augmente avec le temps, les normes, l'usure et les obligations de sécurité.
Cet amendement met en lumière le caractère profondément improvisé et irresponsable des
propositions faites sans vision à long terme, mais avec beaucoup d'effets de manche.